



Protection Sociale Complémentaire

15 septembre 2023

Déclaration unitaire des Fédérations des Finances

Avant la poursuite des travaux concernant le projet d'accord de méthode, mais surtout par rapport aux arbitrages politiques en cours qui sont le fond du sujet, nous allons énoncer, ou plutôt rappeler, de façon unitaire, les éléments incontournables déjà mis en lumière.

Les référencements successifs à Bercy ont abouti à un niveau de couverture supérieur ou égal au socle fixé au niveau de la Fonction Publique d'État par l'arrêté de mai 2022. Ce fut une réussite dont on peut se féliciter collectivement et à laquelle les fédérations des Finances représentatives ont largement contribué. Ces dernières sont prêtes à se réengager dans la construction d'un nouveau système, si les intérêts des agents actifs et retraités sont préservés. A ce niveau-là, c'est plutôt une profonde inquiétude qui domine à l'heure actuelle.

Pour nos fédérations, les points suivants sont incontournables:

- le couplage santé / prévoyance-dépendance
- la prise en compte des agents retraités
- l'amélioration de la couverture des agents
- l'augmentation de la participation de l'employeur
- les prestations d'accompagnement social

Nous rappelons également qu'il est impératif de tenir compte des autres spécificités de notre ministère, à commencer par la trajectoire des effectifs actifs / retraités et la rémunération des agents, ainsi que des questions concernant le périmètre des employeurs.

Par ailleurs, le calendrier devra pouvoir s'adapter en fonction des discussions menées au niveau fonction publique.

Nos fédérations attendent une réponse politique de notre ministre, qui doit faire suite aux engagements pris de tout mettre en œuvre pour « favoriser et améliorer la couverture sociale complémentaire des agents ».

C'est en tout cas à cette aune-là que seront jugés les choix qui vont être opérés.

Paris, le 15 septembre 2023